

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Messieurs les conseillers municipaux :

- Monsieur BUTIN Yves
- Monsieur SYRYN Etienne
- Monsieur DEFOSSE Thomas
- Monsieur HOUDARD Régis
- Monsieur BOLIVAR Carlos
- Monsieur CLERET Marcel
- Monsieur COUTELLIER Benoît
- Monsieur ROUZE Éric
- Monsieur LELOIRE Chrislain
- Monsieur DEFOSSE Philippe
- Monsieur BILLARD Jean-Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves BUTIN maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Messieurs SYRYN Etienne, DEFOSSE Thomas, HOUDARD Régis, BOLIVAR Carlos, BUTIN Yves, CLERET Marcel, COUTELLIER Benoît, ROUZE Éric, LELOIRE Chrislain, DEFOSSE Philippe, BILLARD Jean-Pierre dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Philippe DEFOSSE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Carlos BOLIVAR

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1) Élection du maire :

1. Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :..... 11
- bulletins blancs ou nuls :.....0
- suffrages exprimés :.....11
- majorité absolue :..... 6

Ont obtenu :

- Monsieur Yves BUTIN:9 voix
- M. Jean-Pierre BILLARD :2 voix

Monsieur Yves BUTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

2) Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
Le conseil municipal approuve la création de 2 postes d'adjoints au maire,

3) Election des adjoints au Maire

Vu la décision du conseil municipal de créer 2 postes d'adjoints,

M. le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

3.1 Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Etienne SYRYN : 9 voix

M. Etienne SYRYN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

3.2 Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Chrislain LELOIRE : 9 voix

M. Chrislain LELOIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) deuxième adjoint au maire.

4) 2014-12 : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 17 %.
- 1er et 2e adjoints : 6.6 %.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 14 mars 2008

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article du budget primitif 2014.

5) 2014-13 : Désignation des délégués du SIVOM

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve, en date du 4 avril 2014

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)

- Titulaires :
 - Monsieur BUTIN Yves
 - Monsieur DEFOSSE Philippe

- Suppléants :
 - Monsieur COUTELLIER Benoît
 - Monsieur CLERET Marcel

6) 2014-14 : Désignation des délégués du SIAE Verse

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve en date du 4 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide de désigner le délégué titulaire et le suppléant qui représenteront la commune au Syndicat de la Verse (SIAE Verse)

- Titulaire :
 - Monsieur BUTIN Yves

- Suppléant :
 - Monsieur DEFOSSE Philippe

7) 2014-15 : Désignation des délégués du syndicat FORCE ENERGIES

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve en date du 4 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide de désigner le délégué titulaire et le suppléant qui représenteront la commune au Syndicat FORCE ENERGIES

- Titulaire :
 - Monsieur BUTIN Yves

- Suppléant :
 - Monsieur BOLIVAR Carlos

8) 2014-16 : Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve en date du 4 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide de désigner le délégué titulaire et le suppléant qui représenteront la commune à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais en tant que délégué communautaire.

- Titulaire :
 - Monsieur BUTIN Yves

- Suppléant :
 - Monsieur SYRYN Etienne

9) 2014-17 : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunale de Regroupement Scolaire

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve en date du 4 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués titulaires et le suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunale de Regroupement Scolaire des communes de Golancourt, Berlancourt, Plessis-Patte d'Oie et Villeselve (SIRS)

- Titulaires :
 - Monsieur BUTIN Yves
 - Monsieur LELOIRE Chrislain
 - Monsieur BOLIVAR Carlos
- Suppléant :
 - Monsieur DEFOSSE Philippe

10) 2014-18 : Désignation des membres des commissions communales

A la suite de l'installation du Conseil Municipal de Villeselve en date du 4 avril 2014,

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres des différentes commissions de la commune

- Commission voirie :
 - M. BUTIN Yves
 - M. SYRYN Etienne
 - M. DEFOSSE Thomas
 - M. BILLARD Jean-Pierre
 - M. HOUDARD Régis
- Commission des bâtiments :
 - M. BUTIN Yves
 - M. ROUZE Eric
 - M. BOLIVAR Carlos
- Commission d'Appels d'Offres
 - M. BUTIN Yves
 - M. DEFOSSE Philippe
 - M. DEFOSSE Thomas
 - M. BILLARD Jean-Pierre

- Commission Communale d'Action Sociale
 - o M BUTIN Yves
 - o M. LELOIRE Chrislain
 - o M. DEFOSSE Thomas
 - o M. COUTELLIER Benoît

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Etienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre